

Qu'est ce que la Constitution? (help)

Par **vanessa262003**, le **13/10/2008** à **15:25**

Coucou,

J'ai un commentaire de texte a faire sur ce texte : <http://www.opuscitatum.com/index.php?op...le&sid=216> (descendre un peu)

En plan j'opte pour :

I la constitution avant 1958
a les declarations et preambule
b les lois

II la constituion depuis 1958
a les nouveautés
b l'avenir de celle ci

Qu'en pensez vous?

Par **ascde**, le **13/10/2008** à **18:26**

Salut à toi

C'est pas mal mais fais gaffe car

Il n'y a pas eu qu'une seule et unique constitution avant 1958, elles étaient très diverses et surtout dans le fond (pouvoir constitué différent avec le legislatif renforcé puis l'exécutif...)

Je suis bien conscient que dans ton plan historique tu veux prendre 1958 comme date rupture mais fais attention à bien préciser que ta première partie est très très diverse  Image not found or type unknown

Et j'suis pas très très fan de la partie b de ton II, mais je ne suis qu'en première année moi aussi et j'peux pas vraiment te dire si parler de l'avenir est bon dans un devoir de juriste

Par **mathou**, le **13/10/2008** à **19:31**

Bonsoir Vanessa,

Je ne suis pas sûre qu'un plan chronologique soit vraiment nécessaire pour ce type de devoir : disons que plusieurs principes constitutionnels valent pour la période avant 1958 et la période après 1958. Tes titres et sous-titres ne sont pas non plus explicites, on ne voit pas ce dont tu parles dedans. Le danger, c'est de dire qu'avant 1958 ça fonctionnait de telle manière, et de dire qu'après ça ne fonctionnait plus de la même manière... il n'y aurait pas grand chose à dire si ça a été expliqué en I.

Tu devrais peut-être prendre les éléments ou thèmes du texte : la constitution en tant que norme fondamentale, les " accessoires " de la constitution, ses rapports avec les autres normes, sa création, sa nature, sa couleur politique ou juridique, ses rapports avec les citoyens, son contrôle... et essayer de trouver deux grands axes dedans.

Commence d'abord par la problématique, ce n'est qu'en la lisant qu'on pourra te dire si ton plan y répond.

Edit : j'oubliais ! C'est plutôt bien de parler du futur d'une norme. Le boulot du juriste c'est avant de prévoir ce qui va arriver, comment ça va être traité, comment on peut arranger ce qui existe etc. Et puis la Constitution fait l'objet de nombreuses controverses et de débats assez passionnés (la Constitution de la VIème République, par exemple).

Je ne suis pas publiciste, donc je laisse les autres répondre.

Par **x-ray**, le **13/10/2008** à **19:34**

A mon avis, ton plan ne répond pas à l'exercice.

Je pense qu'il y a un problème de méthode : l'intérêt d'un commentaire de texte, c'est d'expliquer ce que dit un auteur, en prenant en compte le contexte où il écrit (là, on ne sait pas de quand date le texte d'ailleurs, ce qui me semble important puisqu'il parle d'"avenir"...).

Or, que fait le doyen Vedel : il s'appuie sur la constitution de 1958 pour rappeler ce qu'est une constitution, ce qu'elle contient, ce qu'elle ne contient pas, et comment elle est garantie...

Il ne parle de la tradition constitutionnelle que de manière incidente, et ce n'est pas un thème majeur du texte. Il n'y a donc pas lieu de parler de l'avant et de l'après 1958...

Ce que je te propose, c'est de relire le texte, et de revenir nous donner une version light : une phrase par paragraphe. Ca te permettra de bien comprendre quelle est la teneur des propos du célèbre doyen...

Bon courage

Par **Clems781716**, le **14/10/2008** à **14:05**

Bonjour à tous,

Moi aussi j'ai le commentaire de ce texte à faire, et je galère un peu...
Le plan est le suivant:

I-Constitution, norme suprême

A)Principes de supériorité de la Constitution

- °Pouvoir constituant dérivé
- ° Supériorité par rapport aux lois

B) Contradictions de la constitution

- °De par les Constitutions antérieures
- ° Certaines révisions constitutionnelles telles des lois organiques ou ordinaires

II- Evolution de la Constitution dans notre Droit Français

A) Intervention dans droit public, privé et pénal

B) La constitution, garante de la volonté générale

- ° Le Contrôle de Constitutionnalité
- ° L'interprétation de la Constitution

Voilà, excusez moi de m'incruster dans ce topic, mais c'était plus judicieux il me semble, que de créer un nouveau sujet.

:wink:

Merci à vous! 

Par **pipou**, le **14/10/2008** à **14:51**

Je pense que les thèmes abordés sont pas mal Clems, mais il y a quelques points qui me posent des soucis :

1- Mais, comment tu vas organiser le grand A de ton grand II "Intervention dans le public, le privé et le pénal" vu que tu dois traiter de 3 "thèmes" différents dans le même paragraphe.

Vas-tu les comparer entre eux ? Vas-tu traiter de l'aspect procédural ou de l'aspect "influence" (c-a-d l'influence de la constitution sur le droit privé interne) ?

[quote:1p6q485y] B) La constitution, garante de la volonté générale

- ° Le Contrôle de Constitutionnalité
- ° L'interprétation de la Constitution[/quote:1p6q485y]

Je pense que ça rejoint un peu l'idée de ton grand I

:?

Image not found or type unknown

et je t'explique pourquoi :

I-Constitution, norme suprême

Ton plan pour le grand B du grand II :

Le contrôle de constitutionnalité -> il y a un contrôle spécial pour contrôler la constitutionnalité des lois, avec un organe spécial attribué (Le Conseil Constitutionnel). Une procédure spéciale pour une norme suprême, à savoir, la Constitution

L'interprétation de la Constitution -> faite par le juge constitutionnel, et pas n'importe quel juge, donc constitution pas pareille que procédure ordinaire, donc constitution supérieure, donc norme suprême.

; -)

Pigé ? Image not found or type unknown

Allez courage, baisse pas les bras ! On est tous passés par là

Par **Clems781716**, le **14/10/2008** à **15:18**

En fait, comme il faut suivre le plan de l'auteur, c'est ce que j'ai fait... lol
Pour le II A) je souhaitais comparer en effet par rapport à ce qui était fait avant et après 1958.
Et pour te dire, je ne savais pas qu'il fallait faire 3 thèmes distincts...

Ensuite pour le B, je voulais faire du contrôle de constitutionnalité des lois le fait que ça assurait sa pérennité dans l'état, et enfin de même pour son interprétation...

Euh je ne suis pas très claire en fait mdr, mais j'essaie de suivre le plan du texte, peut être n'est ce pas ce qu'il faut faire, la méthodologie est un peu floue à vrai dire.

En tout cas merci de m'avoir répondu!